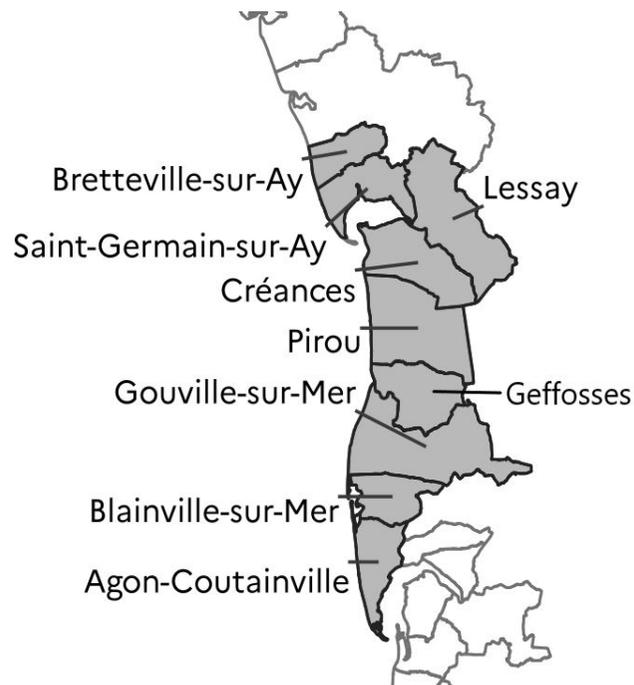


Le PPRL d'Agon-Coutainville à Bretteville-sur-Ay

La côte ouest de la Manche, riche de ses qualités touristiques et de ses activités économiques, est attractive. Comment poursuivre un développement urbain harmonieux et compatible avec les risques littoraux ?

26 évènements tempétueux ont occasionné des dommages sur des communes du secteur depuis 1981.

Le plan de prévention des risques littoraux adapte l'urbanisme littoral aux risques de **submersions marines**.



Venez discuter et vous informer !

Réunions publiques de présentation
du PPRL et des cartographies des
risques de submersion marine dans
vos communes

Communes d'Agon-Coutainville et Blainville-sur-Mer

Le jeudi 11 juillet à 19h00
Salle amphithéâtre d'Agon-Coutainville

Communes de Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou et Créances

Le jeudi 18 juillet à 19h00
Salle Guillon de Pirou-Pont

Communes de Lessay, Saint- Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay

Le mardi 23 juillet à 19h00
Espace loisirs et culture de
Saint-Germain-sur-Ay

Où se renseigner ?

Sur le site internet des services de l'Etat :
www.manche.gouv.fr

Onglet : Politiques publiques
Rubrique : Environnement risques naturels et
technologies

Sur le site www.georisques.gouv.fr
À l'adresse : ddtm-setris-risc@manche.gouv.fr

Plan de Prévention des Risques Littoraux

Bretteville-sur-Ay
Saint-Germain-sur-Ay
Lessay
Créances
Pirou
Geffosses
Gouville-sur-Mer
Blainville-sur-Mer
Agon-Coutainville

Réunions publiques
11, 18 et 23 juillet 2024

Qu'est-ce qu'un PPRL ?

Un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) complète le document d'urbanisme de votre commune pour assurer la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques littoraux.

Élaboré par l'État en concertation avec les communes, le PPRL identifie les zones exposées à un risque. Pour chacune d'elles, il établit des règles en matière d'urbanisme et de construction. Il définit par ailleurs des travaux obligatoires pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Qu'est-ce qu'une submersion marine ?

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques et océaniques défavorables. Elle peut durer quelques heures ou plusieurs jours.

Les côtes basses de l'ouest de la Manche sont localement exposées à ces phénomènes : surverse, franchissement de paquets de mer ou rupture d'ouvrage de défense contre la mer.

Une démarche concertée en 3 étapes

Étape 1

Diagnostic du secteur
Modélisations de submersions marines
Cartographies des aléas et des enjeux

Réunions publiques : juillet 2024

Étape 2

Élaboration des documents réglementaires :
Zonage et règlement

Étape 3

Consultation du public
Réunions publiques et enquête publique :
automne 2025

Approbation du PPRL

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la rencontre entre un aléa (phénomène naturel potentiellement dangereux caractérisé par son intensité et sa fréquence) et des enjeux (caractérisés par leur vulnérabilité).

Le zonage réglementaire du PPRL est issu du croisement entre l'aléa et les enjeux.



Carte d'aléa du PPRL

La réglementation du PPRL repose sur une cartographie précise des zones exposées aux risques de submersion marine. Cette cartographie est validée et s'applique désormais dans les autorisations d'urbanisme.

